



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 2 février 2017
Convocation des conseillers :
le 2 février 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 février 2017

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Zénon Bernard, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, René Penning, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Echevins, Mike Hansen, Astrid Freis, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9. Subside extraordinaire à allouer aux secouristes de la Ville d'Esch-sur-Alzette; décision

Vu la lettre afférente du chef de service du Service du Personnel de la ville d'Esch-sur-Alzette du 20 janvier 2017;

Vu le relevé renseignant les heures de permanence effectuées par les secouristes de la Ville d'Esch-sur-Alzette au Théâtre municipal, ainsi qu'au Centre culturel Kulturfabrik pendant l'exercice 2016, avec l'information que le subside extraordinaire calculé en application des dispositions de la délibération du conseil communal du 12 décembre 1990, s'élève à 2.977,46 € pour l'exercice en question;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide
à l'unanimité**

d'accorder le subside extraordinaire relatif aux heures de permanence effectuées par les secouristes de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête